Nargis.fr
Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Déclaration préalable

Demande de médiation auprès du médiateur des ministères en charge de l'économie et des finances

Téléservice
Mis à jour le 15 avril 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour adresser votre demande au médiateur des ministères économiques et financiers (formulaire de saisine en ligne).

Attention : avant de saisir le médiateur, vous devez au préalable avoir effectué une 1ère démarche auprès du service concerné et ne pas avoir obtenu satisfaction.

- http://www.economie.gouv.fr/mediateur/demande-mediation/personnes-physiques - Ministère chargé de l'économie

Articles connexes

- **Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation, ...) (particuliers)**

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/urbanisme/declaration-prealable?publication=R14962